

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 28 septembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 33**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie RIGAULT, Maire

N°2023-257

**Objet : Soutien aux
policiers municipaux et
aux sapeurs-pompiers
locaux**

Présents :

Madame Sophie RIGAULT, Maire

Mesdames et Messieurs, Madame Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Maria MENICACCI-FERRAIN, Nicolas de BOISHUE, Guy PREAUX, Florine EKOUE, Adjointes au Maire,

Mesdames et Messieurs Joseph DELPIC, Isabelle OUDARD, Xavier PASSERI, Virginie CAPDEBOSCQ, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, José CASTICO – OLIVEIRA, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Thierry JULLIEN, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Bertrand GRANADO, Jean-Louis BERLAND, Fatima KHOBEIZI, Abou NIANG, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Dominique TAFFIN, procuration à Madame Sophie RIGAULT
Madame Carole COUTON, procuration à Monsieur Georges GOURGUES
Monsieur Denis NOIROT-DUVAL, procuration à Madame Maria MENICACCI-FERRAIN

Monsieur Nordine AOUNALLAH, procuration à Madame Florine EKOUE
Monsieur Philippe LEFEVRE, procuration à Madame Muriel MOSNAT
Madame Nathalie FOURMANN, procuration à Monsieur Joseph DELPIC
Madame Mireille ROBERT, procuration à Madame Isabelle OUDARD
Monsieur Patrick LEVEAU, procuration à Monsieur Mehdi GLEYO - KESRAOUI

Monsieur Denis BERTON, procuration à Monsieur Christian PICCOLO

Secrétaire :

Monsieur Nicolas de BOISHUE

2023-257 : MOTION EN SOUTIEN AUX POLICIERS MUNICIPAUX ET AUX SAPEURS-POMPIERS LOCAUX

Dossier suivi par le Cabinet du Maire

Entre le 27 juin et le 3 juillet 2023, la France a subi des violentes émeutes urbaines occasionnant de nombreuses dégradations :

- détérioration de mobiliers urbains : voirie, clôture, espaces verts, éclairage public, électricité, système d'arrosage, abribus, poubelles ;
- véhicules brûlés ;
- équipements publics dégradés : Centre municipal de la Guette, Pôle des Mares Yvon ;
- commerces vandalisés.

Par ailleurs, des appels au meurtre ont été diffusés sur les réseaux sociaux et les représentants des forces de l'ordre ont été pris pour cible. Notre poste de Police municipale a été violemment attaqué dans la nuit du 29 au 30 juin.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-19 ;

VU le Règlement intérieur du Conseil municipal et notamment son article 31 relatif aux motions,

CONSIDERANT les scènes de violences urbaines qui ont eu lieu dans toute la France entre le 27 juin et le 3 juillet ;

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Michel-sur-Orge n'a malheureusement pas été épargnée par ces violences et ces dégradations ;

CONSIDERANT que les agents de la Police municipale de Saint-Michel-sur-Orge ont accepté de renforcer les rangs de la Police nationale durant cette période ;

CONSIDERANT que des bâtiments communaux, avec une mission de service public, ont été volontairement saccagés ;

CONSIDERANT les interventions rapides et courageuses des sapeurs-pompiers locaux et de la Police municipale de Saint-Michel-sur-Orge avec le concours de la Police nationale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

EXPRIME sa reconnaissance et sa gratitude aux sapeurs-pompiers locaux et à la Police municipale de Saint-Michel-sur-Orge qui ont permis avec le concours de la Police nationale, la sauvegarde des bâtiments communaux et donc la continuité de service public pour les Saint-Michellois ;

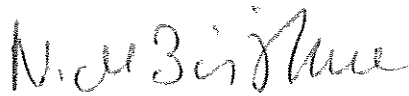
ASSURE son soutien aux sapeurs-pompiers locaux et à la Police municipale de Saint-Michel-sur-Orge qui ont fait preuve d'un engagement exemplaire.

DIT que la motion sera adressée :

- Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin,
- Préfet de l'Essonne, Bertrand Gaume,
- Le commissaire divisionnaire de Sainte-Geneviève-des-Bois, Stéphane Lucas,
- Les agents de la police municipale de Saint-Michel-sur-Orge
- Les sapeurs-pompiers de Saint-Michel-sur-Orge

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 28 septembre 2023.

Le Secrétaire



Nicolas de BOISHUE

Le Maire,



Sophie RIGAULT

Publication en ligne le :

0 1 OCT. 2023